

# Conditions Générales de Location

## 1. Règlements

Pour les réservations effectuées par le biais de notre système de réservation en ligne avec paiement sécurisé VAC-OFFICE, le montant du séjour sera débité de votre carte bancaire en intégralité à la réservation.

Dans ce cas, la réservation est bloquée pendant 8 jours. La réception du règlement dans ce délai validera la réservation. Attention : votre option de réservation peut être levée en cas de retard de paiement du séjour, le délai d'option étant fixé à 8 jours.

## 2. Durée du séjour :

Le client réservant le gîte pour une durée déterminée ne pourra en aucune circonstance se prévaloir d'un quelconque droit au maintien dans les lieux.

Les arrivées ont lieu l'après midi à **partir de 15h00** et les départs **au plus tard à 10h00**.

### Séjour et prix :

- ✓ Nos tarifs s'entendent toutes taxes comprises. Seuls les tarifs figurant sur notre site Internet font foi.
- ✓ La taxe de séjour est due et applicable à la journée et par personne de plus de 18 ans.

## 3. Modification ou annulation

### **a. Annulation avant votre séjour, par vous-même**

En cas de maladie grave, accident grave, ou décès d'un occupant inscrit ou d'un membre de la famille, le séjour sera intégralement remboursé sur justificatif médical ou certificat de décès.

### **b. Annulation avant votre séjour, par le propriétaire**

Le propriétaire reverse au locataire l'intégralité des sommes versées.

## 4. Conditions du logement :

Le client accepte les conditions générales de location du bien et approuve le règlement intérieur décrit sur le site Internet de la commune.

## 6. Assurances

Le locataire est tenu d'être assuré par un contrat d'assurance personnelle soit une « responsabilité civile ». La signature du contrat fait office de déclaration sur l'honneur attestant la conformité de ce point particulier.

## 7. Responsabilités

La responsabilité de la Mairie de La Guerche de Bretagne n'est pas engagée en cas de :

- ✓ Non-respect du règlement intérieur et des consignes de sécurités.
- ✓ Vol, perte ou dommage quels qu'ils soient, pendant ou suite au séjour.
- ✓ Panne ou mise hors service des équipements techniques ou des installations.
- ✓ Modification de la configuration du logement.
- ✓ Cas fortuits
- ✓ Cas de force majeure

## 8. Réclamations

Toute réclamation relative à un séjour doit être adressée par lettre recommandée avec A.R. dans les 10 jours qui suivent votre séjour à l'adresse suivante :

- ✓ **MAIRIE, 2 rue du Cheval Blanc 35 130 LA GUERCHE DE BRETAGNE.**

## 9. Litige

En cas de litige, soit la compétence du tribunal de votre lieu de résidence au moment de la signature du contrat, soit la compétence du **Tribunal administratif de RENNES** est reconnue.

*En vous souhaitant un agréable séjour dans notre commune de la Guerche de Bretagne.*